

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : SEANCE du 10 juillet 2020

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes (pour les raisons sanitaires liées au Covid-19) de Prignac et Marcamps, le vendredi 10 juillet 2020 à 18h00, sous la présidence de Madame Marie-Christine Bouchet le Maire, avec l'ordre du jour suivant :

1. Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Détermination et composition des commissions municipales

Informations et questions diverses

Date de convocation : 06 juillet 2020

Étaient présents : Mesdames Marie-Christine Bouchet, Levreaud Corine, Bérard Tiffany, Robitaille Myriam, Ducloux Hélène, Messieurs Bardeau Jean-Luc, Monteil Thierry, Andrieu Fabrice, Veyssière Alain, Lefevre Laury, Martinez Marc, Picard Jean-Luc, Pereira Ramos Henri.

Excusé(s) : Mesdames Mélanie Bérenguer (donne pouvoir à Monsieur Fabrice Andrieu) et Julie Guichou.

Absent(s) : sans objet

Secrétaire de séance : Jean-Luc Bardeau

1 – Délibération n° 20200710-01 : Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Vu le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2020 fixant le mode de scrutin, le nombre de délégués et de suppléant pour la commune de Prignac et Marcamps ;

Vu les articles L 283 à 293 du code électoral ;

Vu les articles R 137 et suivants du code électoral ;

Considérant que les délégués sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel ;

Considérant que les délégués et leurs suppléants sont élus sans débat au scrutin secret simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste paritaire suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel ;

Considérant qu'il y a lieu de composer un bureau électoral présidé par le maire. Il comprend en outre :

Les deux membres du conseil municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin.

Les deux membres du conseil municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin.

Le bureau est ainsi composé comme suit : Mesdames Hélène Ducloux, Tiffany Bérard et Messieurs Jean-Luc Picard et Laury Lefèvre, assesseurs, Monsieur Jean-Luc Bardeau, secrétaire de séance et Madame Marie-Christine Bouchet, présidente.

Une liste de candidats a été déposée avant l'ouverture du scrutin.

Sont candidats :

- Liste présentée par Madame Marie-Christine Bouchet : Marie-Christine Bouchet, Jean-Luc Bardeau, Corine Levreaud, Thierry Monteil, Mélanie Bérenguer, Fabrice Andrieu.

Après avoir procédé au vote à bulletin secret, il est procédé au dépouillement du vote sous le contrôle du bureau électoral. Les résultats sont proclamés.

Sont élus à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel :

Liste présentée par Madame Marie-Christine Bouchet : 11 suffrages obtenus, 3 votes nuls soit 3 mandats de délégués et 3 mandats de suppléants.

Sont élus délégués : Marie-Christine Bouchet, Jean-Luc Bardeau, Corine Levreaud

Sont élus délégués suppléants : Thierry Monteil, Mélanie Bérenguer, Fabrice Andrieu.

2 – Délibération n°20200710-02 : Détermination et composition des commissions municipales

Vu des dispositions de l'article L 2121-22 du Code général des collectivités territoriales permettant au conseil municipal de former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil,

Considérant que dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus,

Madame le Maire propose :

DE PROCEDER au vote à main levée

L'INSCRIPTION d'un membre au choix pour chaque liste de l'opposition pour chacune des commissions

LA REPARTITION suivant le tableau ci-dessous :

FINANCES	<ul style="list-style-type: none"> - BARDEAU Jean-Luc - BERENGUER Mélanie - LEFEVRE Laury - MONTEIL Thierry - PICARD Jean-Luc - PEREIRA RAMOS Henri
PATRIMOINE ET BATIMENTS	<ul style="list-style-type: none"> - MONTEIL Thierry - LEFEVRE Laury - LEVREAUD Corine - BARDEAU Jean-Luc - PICARD Jean-Luc - PEREIRA RAMOS Henri
URBANISME ET ENVIRONNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - LEVREAUD Corine - MONTEIL Thierry - VEYSSIERE Alain - ROBITAILLIE Myriam - MARTINEZ Marc - PEREIRA RAMOS Henri
SOCIALE ET SOLIDARITE	<ul style="list-style-type: none"> - ROBITAILLIE Myriam - BERARD Tiffany - GUICHOU Julie - BERENGUER Mélanie - DUCLOUX Hélène - PEREIRA RAMOS Henri
COMMUNICATION	<ul style="list-style-type: none"> - ANDRIEU Fabrice - BERENGUER Mélanie - BERARD Tiffany - BARDEAU Jean-Luc - LEFEVRE Laury - PEREIRA RAMOS Henri
ENFANCE ET JEUNESSE	<ul style="list-style-type: none"> - GUICHOU Julie - ROBITAILLIE Myriam - LEFEVRE Laury - BERENGUER Mélanie - BERARD Tiffany - PEREIRA RAMOS Henri
CULTURE, VIE LOCALE ET VIE ASSOCIATIVE	<ul style="list-style-type: none"> - BERARD Tiffany - GUICHOU Julie - ROBITAILLIE Myriam - ANDRIEU Fabrice - LEVREAUD Corine - MARTINEZ Marc - PEREIRA RAMOS Henri

SECURITE, CITOYENNETE	<ul style="list-style-type: none"> - ANDRIEU Fabrice - LEVREAUD Corine - BERARD Tiffany - VEYSSIERE Alain - LEFEVRE Laury - PEREIRA RAMOS Henri
-----------------------	---

Le Conseil Municipal **VOTE A L'UNANIMITE** l'ensemble des propositions de Madame le Maire.

Informations et questions diverses

Délégations : Madame le Maire énonce les délégations aux Adjointes et Conseillers et les éventuelles délégations de signature qu'elle a prononcé par arrêté municipal :

Mr Bardeau délégation d'adjoint aux affaires financières avec délégation de signature en l'absence du Maire,

Mme Levreaud délégation d'adjoint voirie

Mr Monteil délégation d'adjoint bâtiments

Mme Berenguer délégation conseiller Etat civil avec délégation de signature en l'absence du Maire

Mr Andrieu délégation conseiller communication et journal communal

Mme Bérard délégation conseiller associations et sports

Vote budget : le temps imparti pour le vote du budget est étant réduit, Madame le Maire propose que la commission des finances, nouvellement élue, se réunisse le mardi 15 juillet (journée ou soirée). Madame le Maire précise qu'en lien avec les délais de convocation à respecter et au vote final du budget en conseil municipal qui doit intervenir fin juillet, Madame le Maire annonce la réunion du conseil municipal au mardi 21 juillet 2020.

Question de Monsieur Pereira Ramos : sur le site internet de la commune, il y a bien le nom des nouveaux arrivant élus, mais l'ajout d'une photo serait souhaitable. Il faudrait également mettre à jour la composition des commissions.

Madame le Maire répond être favorable à la mise ne place de photo, cela serait un plus. La mise à jour des commissions elle sera faite puisque nous venons de les voter aujourd'hui.

Séance levée à 18 h 39